

1^{er} mai : refusons tout recul des droits des salarié·es

Le Premier ministre vient d'annoncer revenir à la charge pour éroder le statut chômé du 1er mai avec une proposition de loi et un "plan de sécurisation".

Quelques jours après avoir reculé devant la mobilisation syndicale unitaire, c'est une nouvelle provocation du gouvernement.

Le 1er mai est férié et chômé en France depuis 79 ans. Rien ne justifie que le gouvernement s'agite ainsi dans l'urgence en communiquant sur des changements dès 2026 alors qu'aucune loi nouvelle ne pourra être votée.

Cela met en difficulté les salarié·es des secteurs concerné·es qui vont faire face à des pressions de leurs employeurs pour travailler au mépris du cadre légal sur la base d'annonces médiatiques. Pire, le Premier ministre a annoncé avoir donné instruction de ne pas faire appliquer la loi en vigueur. Que sous pressions d'organisations patronales le chef du gouvernement donne consigne aux administrations de contrôle de ne pas faire appliquer le Code du Travail constitue un grave précédent.

L'Union syndicale Solidaires le dit très fermement : on ne touche pas au 1er mai. Les artisans peuvent déjà ouvrir à condition de ne pas faire travailler leurs salarié·es.

Face à ces attaques, l'Union syndicale Solidaires appelle à participer massivement aux manifestations du 1er mai !